

## INFORMATIONS

### MEDAILLE DE LA FAMILLE ATTRIBUEE

### AUX PARENTS DE FAMILLES NOMBREUSES

#### I - LA MEDAILLE DE LA FAMILLE, QU'EST CE QUE C'EST ?

##### **1 - Un hommage de la Nation au mérite familial**

La Médaille de la Famille est remise à des mères et pères de familles nombreuses afin de rendre hommage à leurs mérites et leur témoigner la reconnaissance de la nation.

##### **2 - Les Conditions d'attribution**

**ARTICLE D 215-7 et 8 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES complété par le DECRET N°2013-438 du 28 mai 2013 ET ARRETE DU 24 JUIN 2015**

Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé **au moins quatre enfants** français, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

***Le décret du 28 mai 2013 élargit l'attribution de la médaille de la famille :***

- ✚ aux personnes, qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seules pendant au moins deux ans, leurs frères et sœurs,
- ✚ aux personnes élevant ou ayant élevé seules, pendant au moins deux ans, un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins,
- ✚ aux veufs et veuves de guerre ayant, au décès de leur conjoint, élevé seul(e)s trois enfants.

La médaille de la famille peut être accordée à titre posthume si la proposition est faite dans les 2 ans du décès de la mère ou du père.

#### II - LA MEDAILLE DE LA FAMILLE, COMMENT EN BENEFICIER ? :

La demande peut être effectuée :

- ✚ par un membre de la famille,
- ✚ par une association familiale ou autre (de loisirs...),
- ✚ par le candidat lui-même,
- ✚ par le Maire de la commune où réside le candidat.

Vous pouvez soit demander le formulaire à l'Udaf, soit télécharger le formulaire CERFA N°15319\*01 sur [www.udaf63.fr](http://www.udaf63.fr).

En page 5 du dossier, le 1er paragraphe doit être **obligatoirement rempli et signé par le Maire** de la Commune où réside le candidat, **à l'exception des personnes résidant à Clermont-Ferrand** (pour ces dernières les dossiers doivent être renvoyés à l'Udaf63 qui les fera suivre au C.C.A.S. de Clermont-Ferrand en vue d'une enquête de proximité).

**Les candidatures seront envoyées à la Préfecture pour avis définitif après contrôle des dossiers par la Commission interne à l'Udaf63.**

### III - OBLIGATIONS

**Toute demande ou proposition de la Médaille de la Famille doit être effectuée à l'aide du formulaire CERFA prévu à cet effet avant le 30 janvier 2021.**

Une seule relance sera effectuée par notre Service en cas de documents manquants. Ceux-ci devront être transmis avant le 15/02/21 dernier délai.

Toute demande de délai complémentaire devra faire l'objet d'une requête par mail à : [udaf63@udaf63.fr](mailto:udaf63@udaf63.fr)

#### **PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (selon la situation du candidat) :**

- + Extrait du casier judiciaire,**
- + Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité des parents et des enfants,
- + Copie intégrale ou de l'extrait avec filiation de l'acte de naissance de chacun des enfants,
- + En cas de divorce ou de séparation, un extrait de la décision l'ayant prononcé ainsi que de toute autre décision judiciaire **relative à l'exercice de l'autorité parentale,**
- + Certificat de scolarité pour chacun des enfants en âge d'être scolarisé,
- + Tout document pouvant attester que le candidat :
  - élève/a élevé seul pendant au moins deux ans, ses frères ou ses sœurs, au décès de leurs parents,
  - élève/a élevé seul pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfants de sa famille devenus orphelins.

Nous attirons votre attention sur l'importance des renseignements fournis. L'appréciation des candidatures est donnée en fonction de la qualité des renseignements portés. Une motivation, faite sur papier libre, par les personnes qui proposent une famille est souhaitée.

**Merci de bien vouloir indiquer dans la partie « autres éléments » du dossier si la proposition de candidature s'effectue dans le cadre d'une surprise à une personne (avec coordonnées de la personne effectuant la proposition).**